Trente-septième Année — N° 144 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MARDI 24 MAI 1892

# JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 23 MAI 1892

## LE REFERENDUM

Il est une vérité qui s'impose à quiconque a étudié d'un peu près le fonctionnement des divers régimes politiques : c'est que, partout où il s'établit, le suffrage universel, ou même simplement le suffrage considérablement élargi, fausse le régime représentatif. Le régime parlementaire à l'anglaise, qui, en 1815, a passé la Manche pour s'introduire en Europe, suppose un corps électoral très restreint : ce n'est qu'à cette condition-là qu'il peut fonctionner régulièrement, et c'est ainsi qu'il a pu donner à la France de 1815 à 1848, et à la Belgique de 1830 jusqu'à nos jours, des années d'un gouvernement libre et prospère.

Mais l'envahissement de la démocratie froisse les ressorts de cette machine délicate. Le suffrage universel, s'alliant au régime parlementaire sans aucun correctif, tend à produire fatalement ce résultat : l'omnipotence des assemblées, le règne d'une oligarchie parlementaire.

Les pays soucieux de se préserver de la tyrannie des partis, ont essayé d'obvier à ces abus et d'adapter le régime représentatif aux conditions nouvelles de la démocratie. En Amérique, on a cherché un frein dans le droit de vote concédé au président : en Suisse, on a adopté le recours au suffrage universel, le *referendum* populaire. Ces deux systèmes ont fait leurs preuves et on peut dire que l'expérience leur est pleinement favorable. Le *referendum* suisse, notamment, est devenu un instrument de résistance très efficace aux caprices et aux injustices des majorités de parti ; c'est au *referendum* que la Suisse doit de s'être soustraite à la domination autoritaire et exclusiviste du radicalisme.

C'est en s'inspirant de ces idées et de ces précédents que ministère belge a proposé l'introduction du *referendum* royal. En Suisse, c'est le peuple qui se réserve le droit de juger en dernier ressort les actes de ses mandataires : en Belgique, on veut conférer au roi le droit d'en appeler au peuple.

Disons tout de suite que nous préférons le système suisse.

Mais le but est le même : ce qu'on désire, c'est d'opposer un correctif aux abus qui peuvent naître de la toute-puissance d'une majorité électorale. Cette majorité, comme il arrive très fréquemment dans les pays de suffrage universel ou élargi, peut se trouver en désaccord avec l'opinion réelle du pays et il est bon qu'on puisse fournir à cette opinion le droit de se prononcer et d'imposer son verdict.

Le *referendum* royal a été très-diversement jugé. Dernièrement le *Correspondant* publiait une étude qui combattait cette institution; presque en même temps, la *Revue des Deux Mondes* et la *Nuova Antologia* faisaient une chaude apologie. En Belgique, le *referendum* est l'objet de vives attaques dans un grand nombre de journaux catholiques. Encore une fois, les opinions de chacun sont libres.

Pour notre part, nous comprenons fort bien les Belges qui ne veulent pas livrer le sort de leur pays à un caprice du Roi. Mais nous sommes aussi fermement persuadés que l'idée qui préside à l'introduction du *referendum*, est une idée juste, raisonnable et pratique, celle de mettre le régime représentatif en harmonie avec les besoins nouveaux et les nécessités nouvelles qui résultent de l'établissement et du développement de la démocratie.

La démocratie ! C'est là au fond, pour beaucoup, le grand épouvantail. Mais au lieu de lui résister aveuglément, n'est-il pas plus sage de s'emparer d'elle pour la diriger, de faire progressivement son éducation ? Comme le dit fort bien l'article de la *Revue des Deux Mondes*, « il n'y a pas de conception plus fausse, à l'heure actuelle, que celle d'un gouvernement monarchique à l'état de lutte plus ou moins ouverte avec la démocratie.

Celle-ci peut être ombrageuse, inquiète, inexpérimentée, elle n'est pas nécessairement radicale et révolutionnaire «. Nous dirons plus, il ne dépend que des catholiques et des conservateurs d'empêcher la démocratie de verser dans le radicalisme. C'est d'aller à elle et, au lieu de la traiter en ennemie, de s'en faire une utile et puissante alliée.

La *Revue des Deux-Mondes*, ajoute sensément : « La royauté belge a le choix entre les deux partis : vivre sans elle (la démocratie), vivre avec elle. Est-il possible de vivre sans elle elle ? Nous en doutons fort. Quand la royauté manifeste l'intention de se mettre en communication avec la nation, c'est en apparence une tentative hardie, c'est probablement un acte de sagesse politique, c'est peut-être une démarche nécessaire. ».

Il y a, en outre, un argument moral et philosophique puissant en faveur du *referendum*, aussi bien en Belgique qu'en Suisse. C'est que le suffrage universel et populaire, qui juge souvent mal *les hommes*, juge au contraire infiniment mieux *les choses*.

Le suffrage universel peut se tromper et se laisser tromper sur la valeur d'un candidat, mais il se trompera et se laissera tromper bien plus difficilement sur un projet de loi où se trouve engagé un grand intérêt national et patriotique.

C'est qu'au fond le peuple est conservateur et il est naturellement ami de la paix, de l'ordre et d'une sage liberté.

Supposez qu'en France, il y ait eu le *referendum* et qu'on ait consulté le peuple sur les lois scolaires. Il n'y a pas le moindre doute que ces lois oppressives auraient été rejetées à une immense majorité. Faire du peuple la source du pouvoir législatif sans lui donner le droit de contrôler ou de faire contrôler l'œuvre élaborée par ses représentants, c'est ouvrir la porte toute grande aux abus et à la prépotence des assemblées.

Le *referendum* nous paraît un des correctifs les mieux appropriés à ces abus et à cette prépotence : il est une des formes qui concilient le mieux le fonctionnement régulier et normal du système représentatif avec les exigences de la démocratie.

## M. PASTEUR ET L'ÉPILEPSIE

Le bruit court que M. Pasteur vient de faire une nouvelle découverte, aussi importante que la plus grande de celles qui l'ont rendu célèbre.

Un journal de Bruxelles, le *Patriote*, est le premier à annoncer cette nouvelle qu'il vient d'apprendre à l'Institut Pasteur; nous lui empruntons donc ces informations.

« Une grande nouvelle qui, demain sans doute, va faire le tour du monde, se murmurait hier à l'Institut Pasteur. On se la communiquait dans les vastes salles du Laboratoire avec des airs de mystère, à demi mots, et M. Pasteur — celui qu'on appelle le maître — ne pouvait dissimuler la joie qu'il en ressentait. La malheureuse histoire du docteur Koch, trop pressé de publier une découverte qui semblait véritable, rend discrets aujourd'hui tous les expérimentateurs. Malgré cela, le secret de Pasteur s'est ébruité, et nous avons voulu en faire part aussitôt aux lecteurs du *Patriote*, prévenant ainsi les indiscrétions de la presse parisienne tout entière.

» En poursuivant le cours de ses inoculations préservatrices de la rage, M. Pasteur aurait été amené à découvrir un remède infaillible contre l'épilepsie, cette maladie épouvantable et si fréquente, et devant laquelle la thérapeutique actuelle, malgré l'emploi des bromures, était véritablement impuissante.

Après avoir décrit les phénomènes de l'épilepsie, le journal belge ajoute :

« M. Pasteur, au cours du traitement de la rage qu'il fait subir à l'institut de la rue d'Ulm, a été amené à la constatation de ce fait : que *le vaccin antirabique* dont il se sert comme moyen préventif de la rage chez des individus mordus par des chiens enragés *est en même temps un vaccin antiépileptique* capable par conséquent de guérir l'épilepsie.

» Le même remède servirait donc à la rage et à l'épilepsie.

» Le maître ne se faisait pas faute d'avouer hier, dans quelques mots, très rares, du reste, échappés à son enthousiasme, qu'il devait cette découverte à son heureuse étoile, et encore n'était-ce pas de ce nom qu'il appelait sa bonne fortune. Il parlait de hasard. C'est un peu modeste. Tout le monde n'a pas de ces hasards : ils n'arrivent qu'à Pasteur.

» Sur ce point je serai plus discret, quelque grande envie que j'ai de ne pas l'être.

» Qu'il vous suffise de savoir que les expériences sont en bonne voie et que rien jusqu'à présent, dans la pratique, n'est venu contrarier la théorie — *au contraire*.

» Un peu de patience, s'il vous plaît, et ne forçons pas Pasteur à révéler immédiatement sa découverte avant la conclusion définitive des expériences et des cures qui se font en ce moment d'après ses instructions. Il serait cruel, le cas de Koch l'a prouvé, de faire une promesse impossible à tenir.

» Si je me suis décidé à publier cet article, c'est pour prévenir des indiscrétions qui se produiraient dès demain dans la presse, et surtout et par-dessus tout, parce que *ceci est de l'espérance* et même un peu plus ! Et l'espérance, c'est de la joie avant la joie, comme le pressentiment de la douleur avant la douleur. »

Si ces nouvelles sont vraies — et nous faisons des *vœux pour qu'elles soient confirmées entièrement* — une grande gloire s'ajouteraient au nom de M. Pasteur et à la science française.

∴

Voici d'après le *Petit Parisien*, dans quelles circonstances M. Pasteur a été amené à faire cette découverte :

« Dans le courant de l'année 1891, deux jeunes épileptiques, mordus par des chiens enragés, se présentaient à l'Institut Pasteur aux vaccinations antirabiques.

» Ils furent traités comme toutes les autres personnes mordues par des chiens enragés, et, quinze jours après les premières inoculations, non seulement ils étaient préservés de la rage, mais chose remarquable, les attaques d'épilepsie qu'ils subissaient auparavant, avaient cessé...

» M. Pasteur remarqua ce phénomène et fit part de ses observations à M. le docteur Charcot, qui, comme l'on sait, s'occupe depuis de nombreuses années du traitement de l'épilepsie.

» M. Charcot étudia la question et, finalement, le 6 de ce mois, on voit que nous précisons, envoya à l'Institut Pasteur un jeune épileptique d'une douzaine d'années sur l'état duquel aucun remède n'avait amené la moindre amélioration.

» Celui-ci, qui avait de fréquentes crises d'épilepsie, subit le traitement, un peu moins intensif, toutefois, que celui des malheureux menacés de la rage.

» Six jours après la première inoculation, les attaques d'épilepsie avaient complètement cessé, et depuis lors, elles n'ont pas reparu.

» Tels sont les faits dans leur merveilleuse simplicité.

» *Guérir l'épilepsie d'après la même thérapeutique que la rage paraît à priori extraordinaire.*

» Il n'en est cependant rien.

» Le vaccin d'une maladie n'empêche-t-il point d'en contracter une autre ?

» Est-ce le virus de la variole qui sous le nom de vaccine préserve de la variole ?

» Non ! c'est le virus du « cow-pox », maladie de l'espèce bovine caractérisée par une éruption de pustules.

» Il n'y a donc rien d'invraisemblable à ce que le virus de la rage empêche les attaques d'épilepsie d'autant plus qu'il existe entre ces deux affections des analogies frappantes. »

## LES TISSUS A LA MODE

La grande préoccupation des fabricants de nouveautés, lisons-nous dans le journal *les Tissus*, se produit encore par les nombreuses demandes qui nous parviennent : « Doit-on, pour l'été, faire peu ou beaucoup d'étoffes en peigné ? » La situation faite pour la saison d'hiver et que nous résumons ci-après montre la voie à suivre, chacun la résoudra selon son besoin.

En ce moment les grands tailleurs, ceux qui habillent le « high life » demandent aux fabricants et préconisent près de leur clientèle les marchandises en cardé plus que celles en peigné. C'est le nouveau courant qui part d'en haut.

Quand cette catégorie d'élégants consommateurs est mise à part, il reste encore de nombreux clients qui s'habillent bien avec des étoffes d'un certain prix.

Les fournisseurs de ceux-ci font au peigné une place plus grande que les précédents. C'est l'impulsion acquise qui continue, parce que dans la classe moyenne on ne s'est pas encore détaché tout à fait de ces étoffes. Après cela se trouvent les consommateurs qui ne demandent que du bas prix; nous n'avons pas à nous en préoccuper ici. D'ailleurs cette fabrication emboîte le pas à celles des qualités supérieures.

En conséquence de ce qui précède, on peut dire que le cardé primera en haut lieu pour l'hiver et qu'il est destiné à s'étendre davantage, mais aussi que le peigné n'est pas encore disparu et qu'il figure pour un tiers environ dans les collections des maisons de draperies. Quant à l'été qui nous préoccupe, les proportions ne seront pas moindres, car il faut tenir compte de la saison qui réclame des étoffes minces, légères et résistantes, qualités obtenues aisément avec du peigné. Cependant l'engouement qui se porte sur le cardé, indique qu'il faut absolument faire de la nouveauté dans ces marchandises, même très légères.

Pour faire des étoffes solides en cardés dans les conditions actuelles, c'est-à-dire sans foulage, on emploie souvent des filés gros et des retors, cela permet d'imiter à bas prix divers dessins et tissus de belle qualité.

Les matières de choix, les couleurs chères, les filés et les retors fantaisie, seront souvent mis à contribution pour éviter la copie.

En cardé, les filés fins et les filés très fins dits surfils pour retors, sont d'un prix élevé en raison même de leur finesse parce qu'ils exigent des matières belles, solides et un travail soigné pour conserver leurs qualités.

Ce cardé très fin aura surtout sa place dans des articles d'apprêt rasé, débrouillé, ou autres apprêts montrant le grain du tissu, c'est-à-dire qu'ils remplaceront peu à peu le peigné. La consommation ne se contentera pas seulement de l'aspect brut qui voile, qui dissimule un peu la grosseur des filés, et par conséquent les filés fins et permettront à la fois de varier le grain, l'apparence et l'épaisseur du tissu.

Bien entendu, si ces fils conviennent surtout au rasé, cela ne les empêchera point de les utiliser autrement. De même sur certains fonds, en gros cardé, le peigné sera appliqué comme filets. On essaiera aussi de feutrer quelque peu certains peignés et de leur conserver l'aspect brut, malgré que cela n'ait jamais été bien goûté.

En cardé d'apprêt brut, parmi les couleurs claires en vogue, se trouvent de nombreux mélangés faits à la filature et dans lesquels entre le blanc. Le bon marché, pour avoir des fils fins avec des laines secondaires, met du coton blanc aussi souvent que possible, et obtient force, solidité et bas prix, sans redouter les ennuis que causent le coton teint tout en imitant l'apparence des belles qualités.

Aussi on se soignera jamais trop les nuances primitives qui seraient aux beaux mélanges.

Les modes se modifient plus ou moins sensiblement, et chaque période est caractérisée par le cachet de l'étoffe, l'esprit du dessin ou quelque autre point saillant. Actuellement, les fils fantaisie occupent une bonne place, et il est intéressant de passer en revue les nouveautés que présentent les spécialistes en retors façonnés et autres fils analogues qui seront utilisés dans un grand nombre de dispositions.

*Innombrables sont les sortes écloses depuis quelque temps* et la variété s'accroît à chaque saison. Certains fils sont d'apparence modeste, d'autres ont un cachet excentrique. Ces derniers réussissent beaucoup pour l'article robe et moins dans la draperie pour hommes. Les premiers ont leur emploi partout, mais principalement dans les tissus pour le costume masculin.

Ces fils et retors sont tellement jolis, originaux et variés, les applications qu'on en peut faire sont tellement différentes, que le fabricant possède avec eux de bons auxiliaires pour orner ses étoffes, pour multiplier ses effets. De plus, aujourd'hui une certaine quantité de ces excellents filés se fait à des prix relativement bas, c'est-à-dire plus abordables que précédemment.

Les retours fantaisie mouchetés, bouchés et autres d'une seule nuance sont fréquemment utilisées. Tel par exemple le noir sur noir, laine et mohair, en effet ondulé qui est d'un grand emploi, ou en effet moucheté, etc. Le mohair ressort brillamment sur les fonds noirs ou foncés et se prête à cent combinaisons plus heureuses les unes que les autres. Ces mêmes retors se font aussi blanc sur blanc et en autres nuances pures pour les articles « bain de mer » ou *les nouveautés façonnées*.

Tel autre, blanc sur blanc également, est tout en *coton, genre kmicher bocher*, c'est-à-dire qu'un fil alternativement gros (floche) et fin (tordu) est accouplé à un fil régulier qui complète le retors.

Celui-ci peut s'employer sans ou avec adjonction de couleurs vives dans les genres façonnés.

Et de même pour tous les autres retors, faits avec diverses nuances, en fils ordinaires ou avec fils déjà façonnés, tels que chinés ou flammés à la teinture, mouchetés, multicolores, etc.

Parmi ces derniers, il faut cependant mentionner spécialement les retors dans la composition desquels entre du cachemire. Non seulement le fil retors a un cachet original, mais il possède aussi à un suprême degré une douceur soyeuse qu'il transmet à l'étoffe, douceur appréciée et signe distinctif de qualité. La délicatesse du toucher et l'originalité sont très recherchées de toutes les façons ; à côté du cachemire, on essaie aussi la vigogne et même le poil de lapin, comme accessoires, bien entendu.

Le plus grand avantage offert par les fils fantaisie, c'est de ne point nécessiter, pour leur emploi, de combinaisons particulières au tissage, ou du moins très rarement, les fils donnant à l'étoffe un caractère spécial suivant leur propre composition. En conséquence on en tire parti facilement. On pourrait aussi faire des tissus d'un cachet particulier dignes de figurer auprès des autres, sans employer des retors façonnés qui seraient remplacés par des fils ordinaires actionnés spécialement au tissage. La complication des dessins et les ennuis d'exécution seraient compensés par la diminution ou la suppression des filés chers et la production d'effets différents, rajeunis, susceptibles de succès.

**« Le Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.**

## L'ARGENT DE RAVACHOL

Paris, 22 mai. — Le *Figaro* s'est efforcé de reconstituer l'emploi fait par Ravachol de l'argent dérobé par lui à l'ermite de Chambles. Voici comment notre confrère établit ce compte :

« Toujours exposé à être arrêté, il ne voulait pas avoir dans ses seules poches tout l'argent de l'ermite; ensuite, il avait à apporter à Paris quelques cartouches volées à Saint-Etienne. Il y fit donc venir Chaumartin, sa femme et Béala. Le voyage de ceux-ci en 3e coûta 120 fr., puis le départ de tous les quatre pour Paris, 160 fr. à peu près.

» L'argent et cartouches étaient partagés entre les poches des voyageurs.

» Une première fois Ravachol s'installa à Saint-Denis, une deuxième fois à Saint-Mandé. Ces deux domiciles seuls sont connus par la justice; mais il en est un troisième que je dévoilerai peut-être un jour et qui est bien plus confortable que les deux modestes chambres où la police est entrée.

» Ravachol avait ce logement, concurremment avec sa chambre de St-Mandé.

» Le mobilier de St-Denis, le déménagement à St-Mandé, le mobilier du logement inconnu, les trois fermes lui coûtèrent ensemble 4,100 francs.

» Entre son crime et son arrestation s'écoulèrent sept mois pendant lesquels il nourrit presque entièrement Biscuit, très souvent Gustave Mathieu, et accidentellement quelques autres. Il dépensa de la sorte 4,750 francs.

» Il envoya durant ce temps à des anarchistes de Londres 280 francs ; à Bruxelles 125 ; à Barcelone, avant les dernières explosions qui troublèrent cette ville, 450 fr. ; à divers détenus parisiens, 130 fr. ; à leurs compagnes et à leurs enfants 250 fr.

» Il se fit inscrire sous des dénominations connues sur plusieurs listes de souscription pour 235 fr.

» Durant le cours du procès, il a été parlé d'une somme de cinq mille francs dont le dépôt — en un lieu qui doit être bien sûr puisqu'il est resté mystérieux — a été reconnu par Ravachol.

» Il a été également établi que l'assassin avait donné à sa mère 900 fr. en sept mois et qu'il avait donné ou confié à sa maîtresse quelque chose comme 2,200 fr.

» Enfin, tous les objets nécessaires à la fabrication de la fausse monnaie — objets encore cachés à l'heure présente — et certains produits chimiques pour essais divers ont coûté environ 900 fr.

» Faites le compte, et vous arriverez seulement au chiffre total de 15,896 francs. Manquent donc douze mille francs. Où sont-ils ? C'est au prochain procès de le dire. »

## UN DRAME PARISIEN

Sous ce titre le *Figaro* publie la lamentable histoire que voici :

« Un drame des plus palpitants, des plus mystérieux, et dont tout Paris va s'entretenir a eu lieu hier. En voici tous les détails :

» Au mois de janvier 1889, Mlle Yvonne D..., fille d'un avoué de Paris et nièce d'un des membres les plus connus de notre Parlement, épousait M. L..., dont la mère occupe une situation importante parmi les couturières en vogue.

» Mlle Yvonne D... était alors une charmante jeune fille grande, brune, élégante, bonne musicienne, digne en tous points d'être estimée et remarquée.

» Grâce à ses relations de famille, elle ne tarda pas à obtenir pour son mari une situation officielle dans le chef-lieu d'un des départements voisins de la Seine.

» On goûta, là-bas, les charmes de la lune de miel, trompant la monotonie de l'existence provinciale par de fréquents voyages.

» Une petite fille vint consolider encore la douce chaîne de cette légitime union.

» C'était le bonheur, le parfait bonheur.

» Puis, un soir, le mari se montra irascible.

» On avait trop remarqué, son Yvonne au bal de la préfecture.

» Des scènes éclatèrent, suivies, dit-on, de voies de fait; des menaces de divorce furent proférées et Mme L..., au printemps dernier, à la suite d'incidents que nous n'avons point à raconter, vint se réfugier avec son enfant — la petite Germaine — dans un couvent à Auteuil, où elle était résolue à demeurer en attendant le résultat de la demande en séparation de corps qu'elle avait formulée.

» La jeune femme, en cette retraite austère, retrouva une amie de pension, mariée à M. Paul R..., qui a dans l'Amérique du Sud de très importantes propriétés.

» Mme R... est une femme d'environ vingt-quatre ans, aux cheveux roux et aux yeux noirs.

» Mme R... vint souvent voir la pauvre Yvonne à Auteuil et fut souvent accompagnée de son mari.

» Les visites devinrent quotidiennes; parfois même, M. R... venait seul et demeurait longtemps près de la jeune femme.

» C'est un peu l'histoire de Rodolphe chez Mme Bovary.

» Mme L... avait beaucoup à se plaindre de son mari; M. R... prétendait n'avoir point trouvé le bonheur en son ménage.

» On se conta ses peines, on échangea des fleurs, on fit quelques promenades au bois, en voiture, puis la faute finale devint inévitable.

» Le vendredi 13 mai, M. Paul R... louait à Mme de R..., rue du Rocher, 33, un petit appartement au deuxième étage et obtenait de sa nouvelle amie la promesse de venir parfois l'habiter avec lui.

» — Vendredi 13, dit le même soir Mme Yvonne L..., cela me portera malheur !... »

» Les pressentiments de la malheureuse jeune femme se sont réalisés.

» Avant-hier samedi, à deux heures, — après de longues résistances, elle se trouvait, en effet, avec M. Paul R... dans la petite garçonnière de la rue du Rocher.

» Tout à coup, on frappe à la porte de l'appartement et du dehors une voix de femme crie :

» — Paul ! Paul ! ouvre ! Le mari d'Yvonne est en bas... Il monte, ouvre ! Par pitié, ouvre !...

» Ces mots étaient prononcés par la femme du coupable, Mme R...

» M. R... ouvrit, se précipita dans l'escalier, au-devant de l'adversaire qu'il croyait être là.

» En même temps, cinq détonations retentirent; des cris de détresse furent entendus; la concierge de l'immeuble, les voisins accoururent dans la chambre capitonnée du petit appartement de la rue du Rocher, on trouva la malheureuse Yvonne étendue, couverte de sang, couverte de blessures, tandis que Mme R..., tenant encore le revolver et le poignard dont elle venait de faire usage, disait :

» — Arrêtez-moi, je ne regrette rien !

» Des médecins appelés en toute hâte constatèrent que la victime de ce drame avait reçu plusieurs balles dont l'une avait perforé les intestins.

» Elle portait, en outre, de nombreuses entailles produites par la lame du poignard.

» Jusqu'à cinq heures, on tenta d'extraire les projectiles, mais on dut reconnaître que l'opération était impossible et, d'après les conseils d'un des praticiens, la jeune femme fut transportée, — non pas au couvent d'Auteuil, — mais dans la maison du docteur Pozzi, rue d'Armaillé, aux Ternes, où on la plaça dans la salle des opérations.

» C'est là que Mme Yvonne L... a rendu le dernier soupir, hier dimanche, à cinq heures, après avoir reçu les Sacrements que l'un des vicaires de la paroisse de Saint-Ferdinand est venu lui apporter, sur sa demande.

» Jusqu'à la dernière minute, la pauvre femme a conservé toutes ses facultés intellectuelles.

» Des noms se sont échappés de ses lèvres :

» — Germaine ! — sa fille — maman !...

» Maman ! la mère. Mme D... était là.

» M. L..., le mari d'Yvonne, a été averti par dépêche.

» Tel est ce drame que la Cour d'assises de la Seine aura à juger bientôt.

» Mme R..., l'épouse outragée, s'est constituée prisonnière et est encore entre les mains de la justice. »

» JAMPIERRE. »

## L'INAUGURATION
### de la Bourse centrale du Travail à Paris

Paris, 22 mai. — Cette après-midi, à deux heures, a eu lieu l'inauguration de la Bourse centrale du travail.

Dès une heure, les délégués des chambres syndicales arrivent en grand nombre.

La façade de l'édifice n'est pas décorée ; un seul drapeau tricolore a été placé au premier étage, au balcon de la bibliothèque.

A l'intérieur, aucune décoration non plus dans le hall ; quelques plantes seulement dans le vestibule. Afin de laisser à la cérémonie de cette après-midi un caractère purement administratif, il a été décidé qu'aucune musique ne s'y ferait entendre ; la fête a été remise à ce soir.

Sur la tribune prennent place :

MM. Goblet, sénateur ; Jacques, Lavy, Mesureur, Mathé, Pichon, députés ; Dued et Vernon, adjoints au maire du 13e arrondissement.

MM. Brousse, Pipenaud, Marsoulan, Caumeau, Darvillé des Essarts, Champoudry, Cattiaux, Vaillant, Faillet, Thuillier, Foussier, Deschamps, Bertaux, Heppenhemer, Vorbe, conseillers municipaux.

A deux heures et demie, un délégué prie les membres du bureau du conseil municipal de hâter l'ouverture de la Bourse.

Quelques instants après, le même délégué annonce que M. Sauton, retenu par une affaire urgente, ne va pas tarder à arriver.

Plusieurs assistants veulent qu'on ouvre immédiatement la séance et qu'on nomme un bureau.

Les uns crient : Le bureau ! le bureau ! Les autres : Faillet ! Faillet !

Un certain tumulte se produit. La salle crie et siffle.

A ce moment arrive M. Sauton. Il prend aussitôt place à la tribune et prie l'assistance de l'excuser, puis il lit son discours.

« — Messdames et messieurs.

» — Citoyennes et citoyens, clament les assistants.

» — Bien ! citoyennes et citoyens, reprend M. Sauton. » Je ne croyais pas vous offusquer en employant à la Bourse du travail des expressions usitées au Conseil municipal et à la Chambre ».

Il lit ensuite son discours.

Il rappelle d'abord que c'est en 1887 que fut inaugurée l'annexe de la rue Jean-Jacques Rousseau. Il a fallu cinq années pour que cette conception devînt une réalité. Ces cinq années n'ont pas été perdues, car elles ont fixé les règles du fonctionnement de la Bourse.

« Le Conseil municipal, dit-il, après un mûr examen, a reconnu qu'il y avait lieu de laisser aux chambres et groupes corporatifs, sous la responsabilité de leurs délégués, la direction et l'administration des services que comporte la nouvelle institution.

» Vous-mêmes, vous vous êtes préparés à la gestion qui va vous être confiée et vous avez en la sagesse de mettre fin à certaines rivalités d'école qui ne pouvaient se perpétuer dans l'administration de la Bourse sans compromettre son existence. »

Suit une description de la Bourse.

Un membre du comité général de la Bourse du

## BOURSE DE PARIS DU 23 MAI 1892

| Cours précéd. | VALEURS | Compt. | Terme | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 98 40 | 3 0/0 | 98 35 | 98 30 | 98 47 | 98 05 | 98 05 |
| 105 32 | 4 1/2 0/0 | 105 22 | 105 32 | 105 75 | 105 32 | 105 32 |
| 91 85 | Italien | 91 70 | 91 40 | 91 72 | 91 40 | 91 2[illegible] |
| 4175 | Banq. de France | 4235 | 4175 | | 4175 | 4175 |
| 180 | B. d'Escompte | 180 | 180 | 182 | 180 | 180 |
| 678 | Banq. de Paris | 675 | 676 | 680 | 676 | 668 |
| 1211 | Crédit Foncier | 1215 | 1210 | 1210 | 1210 | 1208 |
| 791 | Créd. Lyonnais | 792 50 | 793 | 796 | 793 | 790 |
| 155 | Crédit Mobilier | 160 | | 160 | 160 | 160 |
| 1572 | Lyon | 1575 | 1575 | | 1575 | 1575 |
| 1805 | Nord | 1810 | 1785 | | 1817 | 1818 |
| 21 25 | Panama | 21 50 | 22 50 | | 22 50 | 22 50 |
| 2800 | Suez | 2800 | 2793 | 2800 | 2793 | 2791 |
| 1112 | Rio | | | 1158 | 1157 | 1150 |
| 632 | Autrichiens | 634 | 620 | | 635 | 635 |
| 216 25 | Lombards | 208 75 | 211 25 | 218 | 218 | 218 |
| 176 | Nord Espagne | | | 180 | 175 | 173 |
| [illegible] | Saragosse | 160 | | 202 50 | 202 50 | 201 |
| [illegible] | Nouveaux | | | | 636 | 636 |
| 631 | Mexicains | | | | | |
| | Métaux | | | | | 188 75 |
| 488 75 | Egypte | 489 25 | | 3 46 | 9414 16 | 9414 16 |
| 94 3/4 | Hongrois | 94 60 | 9414 16 | | | 20 52 |
| 20 62 | Turc | 20 60 | | 20 67 | 20 [illegible] | |
| 586 57 | Banq. Ottomane | 580 | 586 25 | 586 25 | 586 25 | 585 |
| 6415 46 | Extérieure | | | 6411 46 | 64 5/8 | 64 1/8 |
| 434 06 | Rio-Tinto | | | 433 75 | 433 42 | 432 75 |
| 125 62 | Tharsis | | | 125 62 | 125 62 | 125 |
| 30 1/4 | Portugais | 29 20 | 29 3/8 | 29 7/8 | 29 7/8 | 2914 16 |
| | Consolidés | | | | | |
| | Russe 1880 | | | | | |
| 95 85 | Russe consolidé | | | 95 75 | 95 85 | 95 85 |
| 77 20 | Russe nouveau | | | | 77 10 | 77 05 |
| | Fonc. d'Autriche | | | | | |
| 490 | Dynamite | | | 485 | 487 50 | 485 25 |
| 98 35 | 3 0/0 nouveau | | | 98 27 | 98 27 | 98 07 |
| 150 | Alpines | | | | 150 | 152 50 |
| 100 | Câbles | | | | | 100 |
| | Russe Orient | | | | | |
| | Priorités | | | | | |
| 92 50 | Mobilier espag. | | | | 92 50 | 92 50 |
| | 3 0/0 amortiss. | 98 | | | | |
| | C. d'Esc. nouv. | 500 | | | | |
| | Générale | 465 50 | | | | |
| | Est | 630 | | | | |
| | Lyon (obligat.) | 455 | | | | |
| | Midi | 1305 | | | | |
| | Nord (obligat.) | 460 | | | | |
| | Orléans | 1510 | | | | |
| | Ouest | 857 75 | | | | |
| | Anglais | 97 10 | | | | |
| | Autriche or | 89 | | | | |
| 4 | Belge 3 0/0 | | | | | |
| | Ville d'Amiens | 415 | | | | |
| | Lille 1860 | 442 | | | | |
| | Lil. e 1863 | 232 | | | | |
| | [illegible] | [illegible] | | | | |
| | Ville de Lyon | 49 | | | | |
| | V. de Roubaix | | | | | |
| | Fives-Lille (actions) | 530 | | | | |
| | Téléphone | 427 50 | | | | |
| | Voitures 4 0/0 | 505 | | | | |
| | Suez (obligat.) | 620 | | | | |
| | Cacérès | 437 | | | | |
| | Asturies | 237 | | | | |
| | Foncières 1885 | 537 50 | | | | |
| | Rente Foncière | 455 | | | | |
| | Cacérès (act.) | 60 50 | | | | |
| | Est (oblig.) | 448 | | | | |
| | Midi (oblig.) | 456 | | | | |
| | Béthune | 435 50 | | | | |
| | Picardie | 450 | | | | |
| | Nord-Est | 453 | | | | |
| | Ouest (act.) | 1055 | | | | |
| | Orléans (oblig.) | 461 50 | | | | |
| | Fives-Lille (obl.) | 460 | | | | |

## BOURSE DE LILLE DU 23 MAI 1892
*(par fil téléphonique spécial)*

| VALEURS | Compt | Cours précéd. | VALEURS | Compt. | Cours précéd. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | OBLIGATIONS | | |
| Lille 60, r. 400 | | 412 | Tramw. Nord | | 432 50 |
| » 63, r. 400 | | 438 75 | Union lin. N. | | 467 75 |
| » 68, r. 500 | | 513 50 | Gaz de Wazem | | 514 75 |
| » 77, r. 500 | | 513 50 | Ch. d. fer Econ. | | 508 75 |
| » 83, r. 400 | | 409 | Denain Anzin | | 508 75 |
| » 84, 1/4 | | 404 25 | Tréfillerie | | 507 50 |
| » 87, r. 400 | 397 50 | 397 50 | CHARBONNAGES | | |
| » 90, r. 500 | | 494 | Aniche, 12e | 4405 | 4390 |
| Roub.-Tourc. | | 47 50 | Anzin, 4/5 d. | | 4400 |
| Amiens | | 414 | Blanzy | | 1900 |
| Dép. du Nord | 406 50 | 406 50 | Bmay | | 14850 |
| Tourcoing 1878 | | 502 | Bully-Gren., 6e | 2925 | 2900 |
| Armentiér. 86 | | 499 | Campagnac | | 525 |
| Houal, libérée | | 501 | Carvin | 1400 | 1400 |
| » non lib. | | 501 | Courrières, 10e | 4380 | 4340 |
| Verley, Decr. | | 1220 | Crespin | | 350 |
| Cie Platel et Cie | | 500 | Dourges | | 3900 |
| Crédit d. Nord | | 480 | Drocourt, 1er s. | | 9100 |
| H. Dewulf | | 1050 | Escarpelle | | 3550 |
| Banq. rég. Nord | | 500 | Epinac | 500 | 2130 |
| Ce Esc. Roub. | | 504 25 | Ferfay | | 500 |
| Gaz de Wasem | | 2775 | Flechinelle 6 à 8 | | 720 |
| Le Nord, 488 | | 435 | Flechinelle | | 3775 |
| Union g. Nord | | 120 | Lens | | 500 |
| St-Saiv. Arras | | | Liévin | 9500 | 23600 |
| Un. fin. Nord | | | Marles 50 0/0 | | 9525 |
| Consts. Anzin | | 279 | Marles 70 0/0 | | 14880 |
| Ciments franç | | 225 | Marchi | | 1805 |
| Estrée-Blanch | | 250 | Meurchin | | 4850 |
| Tramw. Nord | | 50 | Ostricourt | | 380 |
| L. Allart, t. p. | | 530 | Sincey-le-H. | | 45 |
| Id. 375 p. | | | Thivencelles | | 420 |
| Chem Econom | | 497 50 | Vicoigne et N. | | 18600 |
| Delgutte et Ce | | 510 | OBLIGATIONS | | |
| Ce Lionel B. T. | | | Béthune 1887 | | 435 |
| Eaux Dunkerq | | 595 | Douai 1876 | | 536 |
| Tréfillerie | | 1040 | Drocourt 1885 | | 438 |
| Biache-St-V. | | 3900 | Flechinelle 87 | | 330 |
| Denain Anzin | | 342 50 | Lens 1886 | | 510 25 |
| Usin Villerupt | | 150 | Marles | | 400 |
| | | | Liévin 1885 | | |

### Marchés de Lille du 23 mai 1892

**SUCRES.** — Raffinés n° 1, cote officielle, 108 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 36 50 à ... ..; n° 3, cote com., ... ..

**HUILES.** — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

**ALCOOLS.** — 3/6 betteraves disponible, offert 47 75 à ... ..; demandé ... à ...

### Cours de clôture au comptant du 23 mai

| Cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 97 70 | 3 0/0 | 98 |
| 98 05 | 3 0/0 1891 | 98 17 1/2 |
| 97 95 | 3 0/0 amortissable | 98 95 |
| 105 25 | 4 1/2 0/0 1883 | 105 15 |

##